

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 30/01/2025

Présents : MM. GUILLAUME, MASSON, PODEVIN et Mmes PLOS, CLOUVEL, DEBOAISNE, PAYSAC.

Excusés: Mme Carine BARRAUD qui a donné pouvoir à G. GUILLAUME, Mrs Éric PIREYRE qui a donné pouvoir à M. PODEVIN. François PELLETIER à Josyane PLOS et Jacques-Émile NAPOLY à Lucien MASSON.

Absente: Florence PEYRON

Secrétaire de séance : Céline CLOUVEL

En préambule de la séance Monsieur le Maire salue le fait que dans le contexte politique français agité de l'année écoulée le gouvernement soit enfin parvenu à voter le budget au niveau national, stabilisant provisoirement l'incertitude du devenir du pays et l'image négative qu'il pourrait renvoyer à travers le monde.

Approbation de la séance du 04 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-Délibération n°01/2025 : Travaux de voirie – demande subvention DETR 2025

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un constat de la voirie communale a été réalisé en sa présence avec le 1^{er} Adjoint, les services techniques de la DRAT de Billom et l'ADIT. Un estimatif des travaux a été établi pour un montant de 60 840 € HT de travaux et 2 736€ HT de maîtrise d'oeuvre. Une subvention à hauteur de 30% est mobilisable auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2025. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide l'estimatif des travaux et autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'État.

2-Délibération n°02/2025 : Protection sociale complémentaire des agents – volet santé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion 63 va lancer une procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention pour le compte des communes ou établissements pour la mise en place d'une protection sociale complémentaire – volet santé qui sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026. La mise en place d'une participation employeur à une protection santé au profit des agents est aujourd'hui facultative mais elle sera rendue obligatoire dès 1er janvier 2026. Cette participation est ouverte aux contrats collectifs ou individuels labellisés, elle ne pourra pas être inférieure à 15 € par mois et par agent. À l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'adhérer à la démarche du centre de gestion.

Concernant la prévoyance, l'adhésion à Groupama va être résiliée afin de rejoindre Territoria Mutuelle, l'assureur retenu dans le cadre de la mise en concurrence réalisée par le centre de gestion, assurant plus de souplesse pour les agents.

3-Poteau incendie – village Le Pereyret

Au vu de sa vétusté, le poteau incendie situé au village « Le Pereyret » est à remplacer. Un devis doit être établi par le SIEA Rive Gauche de la Dore. Cette dépense sera inscrite dans le prochain budget primitif 2025. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord de principe.

4-La Vallée du Madet : demande de subvention 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de l'Association « La Vallée du Madet » une demande de subvention pour l'année 2025, accompagnée du compte rendu de l'assemblée générale du 25 janvier 2025 dressant le bilan de l'année écoulée.

Un aménagement est prévu par les membres de l'association sur le circuit balisé dont le départ se situe à proximité du château de Montmorin. Le conseil signale qu'il faudra se montrer vigilant quant à l'utilisation du parking de la salle des fêtes par les randonneurs, notamment les week-ends de location durant lesquels le parking est réservé aux utilisateurs de la salle. Concernant la subvention, elle sera déterminée lors du prochain vote du budget.

5-SBA : adopter deux poules

Depuis plusieurs années, le Syndicat du Bois de l'Aumône accompagne ses usagers dans la réduction de leurs déchets : compostage individuel ou de quartier, sensibilisation à la consommation responsable, réemploi, etc...Et depuis 6 ans, le SBA propose à ses usagers l'opération « J'adopte une poule pour réduire mes déchets ». L'adoption de gallinacés est une solution originale pour valoriser ses déchets organiques puisqu'une poule permet de diminuer de 20 à 30% la quantité de déchets jetés à la poubelle ! En 2025 à nouveau, le SBA recherche 100 foyers volontaires pour adopter des poules pondeuses et expérimenter une façon originale d'alléger sa poubelle verte. Cette opération est proposée à tous les habitants du territoire du SBA.

Les candidats retenus pourront adopter gratuitement, contre bons soins, 2 poules de réforme de l'élevage "le Poulailleur d'Anthony". Les candidatures sont à déposer avant le 2 mars sur le site internet du SBA <https://www.sba63.fr/nos-actualites/jadopte-une-poule-pour-reduire-mes-dechets>

6-Questions diverses

-Compostage partagé: D. Deboaisne présente au conseil les sites qui lui semblent appropriés au village de la Martre pour recevoir ce type de composteur et rappelle que l'entretien est effectué par la Régie des Territoires. La propriété foncière reste à vérifier.

-Suite au passage du technicien de la Régie des Territoires, il faut prévoir le débroussaillage et le regarnissage en copeaux de bois de la haie du chemin de l'Obépin.

-Une Réunion publique concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables est programmée en mairie le jeudi 6 mars 2025 à 18h.

-Un point est fait en séance sur l'avancement de l'achat et les travaux à prévoir de la grange au Perrier.

-D. Deboaisne rappelle qu'il serait judicieux d'installer des arceaux à vélo aux abords de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20 heures 20

Prochain Conseil le 05 mars 2025.